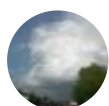


La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Il est tombé entre 20 et 55 mm cette semaine. Les orages qui se sont abattus cette semaine sur la Haute-Saône n'ont, heureusement, pas été dévastateurs comme dans d'autres départements. La semaine à venir semble plutôt fraîche et humide.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)



Si votre exploitation se situe à côté d'une de ces stations météo, n'hésitez pas à vous abonner !

Aboncourt-Gésincourt	Marnay
Alaincourt	Pesmes
Anthon-Marloz	Pierrecourt
Athesans	Melisey
Bouhans-les-Lure	Port-sur-Saône
Chargey les Gray	Rillans
Conflans sur Lanterne	Sornay
Corre	Thervay
Creveney	Theuley-les-Lavoncourt
Cugney	Vars
Fontaine Française	Velleclair
Framont	Vezet
Le Tremblois	Villers le sec



Stade et état des cultures

Le remplissage du grain est en cours.

Il a fait chaud mais les sols étaient encore humides donc l'impact sur le remplissage devrait être minime.

Maladies foliaires – septoriose - rouilles

Sur le terrain

Les symptômes de fusariose sur épi sont bien visibles en précédent maïs !

Observation des témoins non traités de 8 variétés dans une même parcelle précédent maïs – voir également photos

Variété	% de surface verte sur F1	% d'épis fusariés
Complice	70	100
Macaron	90	20
Chevignon	95	30
Absalon	100	20
Nemo	30	75
Amstrong	80	15
Adoration	100	2
Fructidor	100	80

Témoin sans fongicide sur LG Absalon



Témoin sans fongicide sur SY Adoration : **100% de surface verte sur F1 et pas de fusa sur épis !!**



*Témoin sans fongicide sur Complice : **complètement fusarié !***



Témoin sans fongicide sur Chevignon



Lg Absalon semé en direct derrière maïs ensilage sans fongicide à la floraison : 50% des épis sont fusariés




Epis blancs – quelle maladie ?

Les épis blancs sont visibles dans les parcelles.

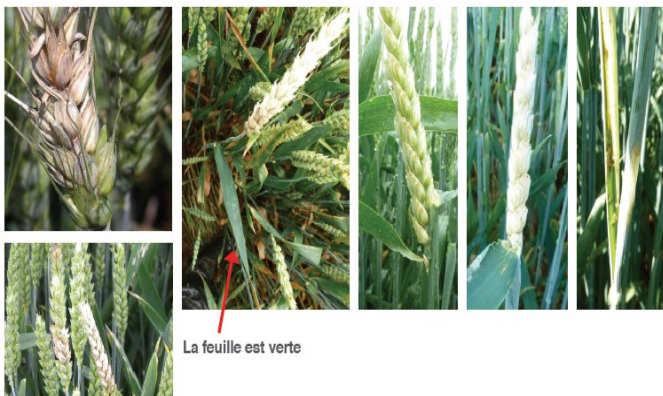
On trouve cette année beaucoup de piétin échaudage sur blé précédent blé, orge ou maïs.

Voici une grille de diagnostic qui vous permettra de déterminer la maladie responsable de l'épi blanc.

1. Les feuilles de la tige sont vertes.
Les symptômes sont répartis de façon homogène dans la parcelle.



<p>Une partie de l'épi est blanche (desséchée) et des taches roses orangées sont visibles sur les épillets = Fusarium sp ou Microdochium nivale</p>	<p>L'épi est totalement blanc = Fusarium sp ou Microdochium nivale, la maladie s'est développée sur le col de l'épi.</p>	<p>L'épi est blanc. Vous tirez dessus, il est coupé dans la gaine = tordeuse des céréales</p>
--	---	--



2. Les feuilles de la tige sont desséchées.
La plante a donc un problème d'alimentation. Il faut arracher le pied de blé en prenant soin de conserver les racines.



<p>Les symptômes sont répartis par foyers et les racines sont noires = piétin échaudage</p>	<p>Les racines sont blanches. Il faut alors débarrasser le bas de tige des gaines des feuilles.</p>
--	---



Insectes – pucerons sur épis

Conseil

Comme d'habitude, les pucerons ont disparu grâce aux auxiliaires. Toute intervention est désormais inutile !

Mosaïque sur blé



Sur cette parcelle avec une zone de mosaïque, les symptômes sont reconnaissables aux épis de blé disposés sur 2 étages : pieds nanifiés.

Désherbage blés et orges

On peut trouver quelques sclérotés d'ergot dans les vulpins.

Il conviendra donc de surveiller la présence d'ergot dans les grains de blés, orges, triticales ou seigle.

Ergot sur vulpin



Repérer les parcelles de blé à risque ergot ([voir article Arvalis](#))

REPÉRER LES PARCELLES DE BLÉ À RISQUE ERGOT

17 juin 2021
Une grille pour évaluer le risque d'accumulation d'ergot dans les lots de blé dur et de blé tendre est désormais disponible. Elle intègre différents facteurs de risque : la présence d'inoculum, les pratiques de désherbage des graminées et les conditions météorologiques à deux stades-clés du blé. L'objectif ? Identifier les parcelles les plus à risque « ergot » sur son exploitation afin de prendre les mesures appropriées.

Évaluer le niveau de l'inoculum à la parcelle

On considère que le risque d'inoculum est élevé s'il y a eu des attaques d'ergot dans la parcelle par le passé et/ou si les semences sont contaminées (tableau 2).

Tableau 1 : Risque d'inoculum d'ergot selon l'historique parcellaire, le travail du sol et la présence d'ergot dans les semences

Présence d'ergot dans la parcelle sur les 2 dernières années	Travail du sol avant semis du blé		Présence d'ergot dans les semences de blé	RISQUE D'INOCULUM
	Superficiel (< 10 cm)	Profond (> 10 cm)		
Non	✓	✓	Non	Faible
	✓	✓	Oui	Moyen
Oui	✓	✓	Non	Moyen
	✓	✓	Oui	Fort

Reconnaitre les graminées épiées dans les céréales d'hiver. Voir bulletin [Agrosaône 2019 N° 18 pages 13 à 17.](#)



TOURNESOL

Stade et état des cultures

Les tournesols poussent très vite !

Les semis du 1^{er} avril sont au stade bouton 10 cm.

Les semis de la semaine du 22 au 27 avril sont au stade 1m à 1.2m.

Semis du 27/04 – binage fait



Semis du 01/04



Pucerons

Conseil

Tous les tournesols ont dépassé le stade de sensibilité.

Phomopsis

La Haute-Saône n'est pas un département à risque phomopsis élevé.

L'impasse fongicide est envisageable.



MAIS

Stade et état des cultures

Les maïs ont doublé la biomasse cette semaine tropicale !

Maïs semé en direct au semoir à céréale.



Maïs semé le 27 avril



Maïs semé mi-juin derrière méteil



Maïs dans les cailloux



Désherbage

Les dés herbages se terminent.

Après le stade 6 feuilles du maïs, attention aux doses de réduire les doses des produits à base de dicamba (Banvel – Conquéran – Casper) ou de fluroxypyr (Starane – Kart)

Fertilisation azotée

Terminer les apports avant une pluie.

Pyrale

Le vol a démarré depuis la semaine dernière.

On a capturé 1 pyrale mâle dans chaque piège posé en Haute-Saône et **on trouve les premières pontes fraîches**.

Mais le début du processus de ponte nous a échappé ! Il a certainement commencé depuis une dizaine de jours.

En effet **on peut déjà observer des larves baladeuses** sur environ 5% des plantes dans plusieurs parcelles entre Gray, Pesmes et Gy.

Pyrale ♂ dans un piège à phéromones au milieu de centaines de syrphes



Ponte fraîche de pyrale plurivoltine



Traces de perforations des feuilles par les larves de pyrale plurivoltine



Larve de pyrale plurivoltine entrain de grignoter la surface de la feuille encore enroulé dans le cornet. On trouve également de la sciure, indice de présence de larves baladeuses.



Larve de pyrale



Conseil

Les lâchers de trichogrammes sont prévus entre le 21 et le 30 juin en Haute-Saône.

Le dépôt de ponte des pyrales monovoltines débutera aux alentours du 25 juin. Tout dépend bien sûr de la météo à venir avec les températures en « yoyo » caractéristiques de l'année 2021.

Un traitement chimique pourrait être positionné entre le pic de vol des pyrales plurivoltines (1^{er} / 07) et le pic de vol des pyrales monovoltines (10/07) : **aux alentours du 5/07**. A suivre.



SORGHO










STADE ET ETAT DES CULTURES

Ils poussent vite !






DESHERBAGE

Si vous souhaitez désherber votre sorgho en postlevée, voir tableau ci-dessous



								
Semis	Levée	3 F	4 F	6 F	8 F	Coût (€/ha)		
Post levée anti-dicots								
Chénopodes, morelles, renouées persicaires...	DECANO 0,4 l					10	0,3	
Dicots + panics	BOA 0,8 l					66	1	
Renfort panics, sétaires	ISARD 0,8 l + DECANO 0,4 l					27	0,9	
A privilégier en cas de graminées	BOA 0,8 l + MERCANTOR GOLD 1					98	1,7	
			Si liseron	STARANE 200 l l		20	1	
			Si chardon	LONTREL SG 174 g		52	1	

Légende : Risque de phytotoxicité

 faible  assez faible  assez élevé  parfois élevée  élevé



Stade et état des cultures

Les sojas ont doublé de volume cette semaine ! Les premiers semis arrivent au stade 4-5 feuilles trifoliées.

Semis du 24 avril, le Palador commence à brancher.



Soja derrière CIVE de seigle vesce



Les nodosités sont visibles



Dés herbage

Terminer les dés herbages anti-dicot à base de pulsar + bentazone.
Les anti-graminées spécifiques pourront être réalisés 8 jours après.

Equivalence produits :

[PULSAR 40](#) 0.7 L/HA = [DAVAI](#) 0.35 L/HA

[CORUM](#) 1.25 L/HA = [PULSAR 40](#) 0.7 L/HA + [BASAGRAN SG](#) 0.7 Kg/HA

Tapis de chénopodes et amarantes sur ce SOPRANA semé début juin. Le premier passage de [Corum](#) à pleine dose n'a pas encore fait effet, mais il faut déjà prévoir un second passage car le dosage du Corum n'est pas suffisant pour maîtriser toutes les adventices



Tapis de digitales sanguines. [PULSAR 40](#) est inefficace sur cette graminée. Prévoir une anti-graminée foliaire.



Cultures dérobées - méteils

Ces dernières années n'ont pas été très favorables aux semis de doubles cultures, les sécheresses ont fortement pénalisé le développement des plantes semées fin juin, début juillet. En 2020, un certain nombre de parcelles n'ont pas pu être récoltées à cause de la pluie automnale...

La pluviométrie de l'été 2021 sera peut-être « normale » et permettra peut-être de produire de sojas, tournesols ou maïs. Cette année, la récolte des orges peut être à peine plus tardive que d'habitude : attention de ne pas semer après le 7 juillet !

A noter également que les prix actuels, un peu mieux rémunérateurs, permettront d'augmenter les marges et d'assurer un complément de revenu !

Soja, tournesol, pois, maïs dérobés : 1 parcelle sur 2 a pu être récoltée en 2020



Si vous avez décidé de mettre en place des secondes cultures, voici quelques conseils :

- Utiliser dans la mesure du possible des semences de ferme

Liste des 34 espèces autorisées en semences fermières	
22.02.2016 - Divers	
Une variété protégée ne peut pas être librement cultivée puisque la reproduction à la ferme, d'une année sur l'autre, est considérée comme étant une contrefaçon.	
Les semences de ferme sont donc interdites lorsqu'elles sont issues de variétés protégées par un droit de propriété intellectuelle sauf pour 34 espèces où elles sont autorisées à condition de rémunérer l'obteneur :	
Plantes Fourragères	<ul style="list-style-type: none"> Pois chiche Lupin jaune Luzerne Pois fourrager Trèfle d'Alexandrie Trèfle de Pers Féveroles Vesce commune
Céréales	<ul style="list-style-type: none"> Avoine Orge Riz Alpiste des Canaries Seigle Triticale Blé Blé dur Epeautre
Pommes de terre	Pommes de terre
Plantes Oléagineuses et à fibres	<ul style="list-style-type: none"> Colza Navette Lin oléagineux (sauf lin textile)
Plantes à usage de cultures intermédiaires piège à nitrates	<ul style="list-style-type: none"> Moutarde blanche Avoine rude
Plantes potagères	<ul style="list-style-type: none"> Lentille Haricot
Plantes fourragères	<ul style="list-style-type: none"> Trèfle violet Trèfle incarnat Ray Grass Italie Ray Grass Hybride Gesses
Plantes Oléagineuses	<ul style="list-style-type: none"> Soja
Plantes protéagineuses	<ul style="list-style-type: none"> Pois protéagineux Lupin blanc Lupin bleu

- Semer rapidement après la récolte pour bénéficier de la fraîcheur et pour que la culture ait le temps de faire son cycle
- Eviter au maximum de travailler le sol afin de ne pas assécher le lit de semence et de ne pas faire lever les orges et les adventices
- Un désherbage chimique au glyphosate n'est pas indispensable avant le semis, les adventices restantes dans la parcelle récoltée ont fini leur cycle et elles ne sont pas assez développées pour capter l'herbicide.
- Semer épais pour couvrir le sol rapidement
- Eviter de semer après le 7 juillet

Soja (Ex : variétés précoces 000 : Erin – Merlin – Sirelia – Rgt Sigma ou 0000 : Ambella - Antigua)

- Semer à 800000 grains / ha
- Ne pas désherber au semis avec [S-Metolachlore](#) si blé derrière Soja
- Prévoir un antigraminée foliaire pour détruire les levées d'orge
- Ne pas désherber au [Pulsar 40](#) pour ne pas freiner la culture et retarder la récolte
- Inoculer si pas de soja dans la parcelle depuis plus de 3 ans
- Il faut 1320°C base 6 pour récolter un soja 000
- Pourquoi ne pas l'associer à, par exemple, du lin ou un trèfle blanc nain et considérer le mélange comme SIE avant d'implanter un blé ? Dans ces conditions toute utilisation de phytos est interdite.

Année	Date à laquelle les 1320°C sont atteints pour un semis du 1 ^{er} juillet A Chargey les Gray	Date à laquelle les 1320°C sont atteints pour un semis du 1 ^{er} juillet A Venisey
2015	6/10	
2016	15/10	29/10
2017	19/10	29/10
2018	26/09	5/10
2019	6/10	14/10
2020	29/09	9/10

Maïs précoce pour ensiler

- Semer à 80000 grains / ha
- Ne pas désherber au semis
- Prévoir un antigraminée type [nicosulfuron](#) pour détruire les levées d'orge ou choisir un maïs Duo Système résistant aux [Stratos Ultra](#).
- Il faut 1350°C base 6 pour récolter en ensilage un maïs précoce d'indice 200. Date de récolte identique au soja.
- Pour la dose d'azote à apporter, réaliser un PPF comme pour une autre culture.

Sarrasin

- Semer à 35 kg / ha
- Il faut 1060°C base 6 pour récolter en grains

Tournesol précoce (Ex : SY Arco)

- Il faut 1500°C base 6 pour récolter un tournesol 100 jours, cela n'a été possible qu'en 2018 et 2020
- Un séchage des graines est souvent nécessaire

Méteils qui peuvent être semés juste après les récoltes de céréales (Voir bulletin Agrosaône N°18).



AGENDA

Le mercredi 30 Juin 2021 à 9h30

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-SAONE

INVITATION « Tendre vers l'autonomie dans un système bio sans élevage »

- Suite à la cessation de l'activité laitière en 2016 et à l'arrêt définitif des bovins en 2018, le GAEC de la Modestine a réalisé une totale reconception de son système dans un objectif d'autonomie (semences, intrants notamment fertilisation). Par ailleurs, la ferme fait vivre actuellement 4 associés sur 70 hectares de cultures en AB grâce à la transformation de leurs céréales en farine ou en pain. »



À 9h30 au GAEC de la Modestine 8 rue du moulin 70120 CORNOT

Mercredi 30 juin 2021

Tendre vers l'autonomie dans un système bio sans élevage

12h45 : repas partagé chacun ramène à boire et/ou à manger

PROGRAMME :

- Visite d'essais en semis sous-couvert de blé de printemps et d'orge de printemps (trèfle violet - 2 variétés, luzerne - 2 variétés, trèfle blanc - 3 variétés, trèfle de michel, grèbe d'Alexandrie)
- Autonomie semencière grâce à l'utilisation de variétés paysannes : blé d'hiver, engrain, épeautre, seigle et collection en orge de printemps
- Visite d'une parcelle de blé en semis direct dans de la luzerne et comparaison d'un hectare de blé en semis direct comparé à une implantation après labour
- Echanges autour de la fertilisation en système céréalier bio
- Réflexion et échanges collectifs sur le changement de la flore adventice depuis le changement de système, outils, travail du sol.
- Zoom sur les avantages de la culture du chanvre en bio
- Visite de l'atelier de transformation (triage, stockage, moulin etc.)

Merci de confirmer votre présence par mail juliette.quesnel@haute-saone.chambagri.fr ou par texto au 06.42.10.75.74

Avec la contribution financière du comité d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR 2014-2020

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

20200816

Le mardi 6 Juillet 2021 de 9h à 11h30
Réunion technique au champ "Cultiver la performance en Tournesol"



Invitation

Au programme:
Point sur la filière Tournesol
Visite de la plateforme et échange sur les leviers de réussites en tournesol: Densité de semis, Précocité variétale, Fertilisation azotée

Le mardi 6 Juillet 2021 De 9h à 11h30

EPI VESOU AGRO CAMPUS
Route de Bougnon
70170 PORT-SUR-SAONE
Tel. : 06 87 69 62 22

Accueil Café - Port du masque Obligatoire



INSCRIPTION AVANT LE 3 JUILLET 2021

- Par retour de mail à charlene.duvernoy@limagrain.com
- Ou par téléphone/sms au 06 87 69 62 22

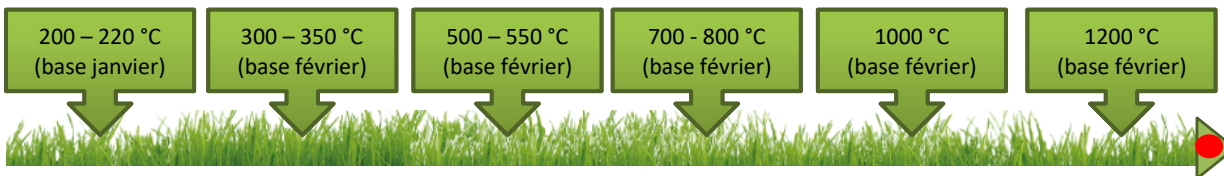
Créer pour votre rentabilité

Limagrain

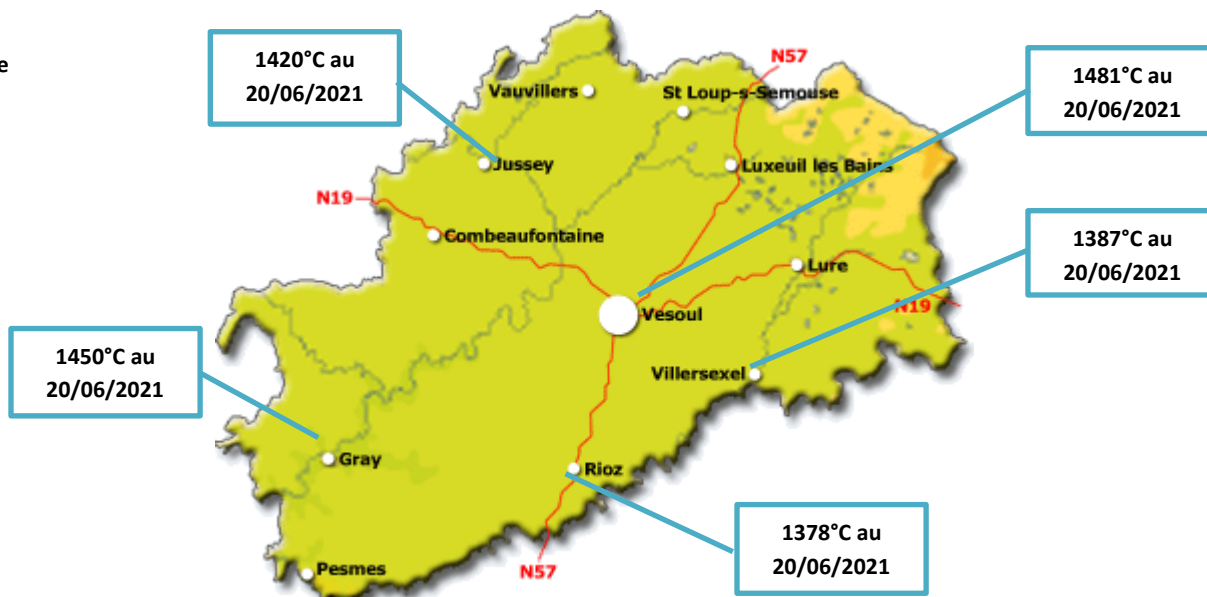


Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



°C en base février

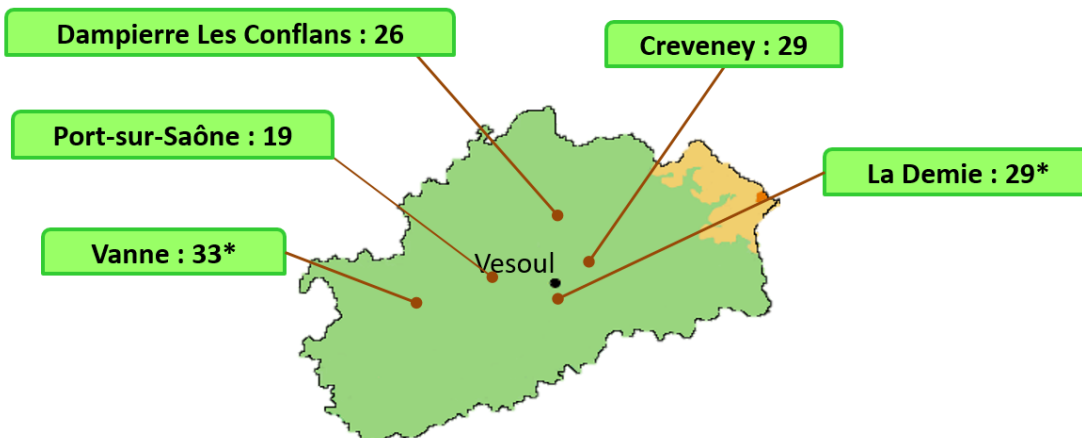


Croissances d'herbe mesurées par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône cette semaine :

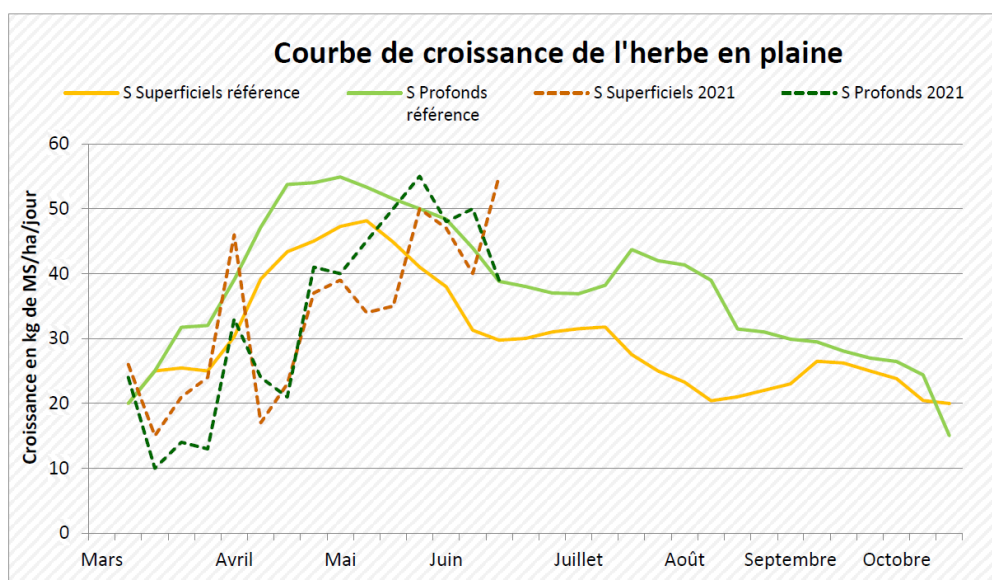
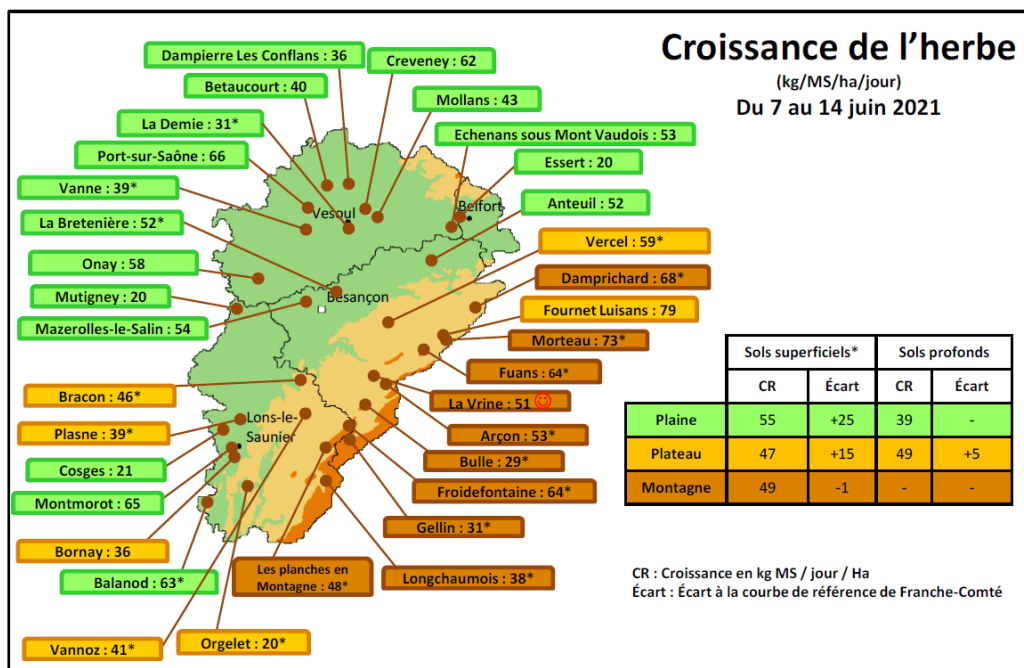
Croissance du 14 au 21 juin 2021

en kg MS / jour / ha

*croissance sur sol superficiel



Météo de l'herbe de la semaine dernière :



En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2021.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté ! Retrouvez le **16^{ème} épisode** sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine on aborde la gestion des refus !



Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

